



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille onze le 2 février, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, cinéma le Zoétrope, après convocation légale en date du 27 janvier 2021, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, Mme MERCHADOU, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, M. RIMARK, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme DUBOURG, M. ELIAS, Mme BAYLE, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, M. RENAUD, M. MOINET, Mme ZANA, M. GADRAT, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme PAIN-GOJOSSO à Mme SARRAUTE, Mme LUCKHAUS à M. BALDES, M. CARDOSO à M. BROSSARD, Mme HOLGADO à M. CARREAU, Mme SENTIER à M. RENAUD

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. CASTETS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 0

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 0

6 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

Le Conseil Municipal délibère à

Sujet qui ne donne pas lieu à un vote

Par la loi du 6 février 1992 et l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe, les collectivités de plus de 3 500 habitants ont l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois avant l'examen de celui-ci par le Conseil Municipal.

Il a pour but de renforcer la démocratie participative.

Il propose les orientations de la collectivité : en matière d'investissement, de nouveaux services rendus et d'évolution de la situation financière (fiscalité, endettement...).

Afin de permettre à chaque élu d'appréhender ce débat, il a été réalisé un document de synthèse qui reprend les thématiques suivantes pour le Budget Principal de la Ville et les budgets annexes du Camping et du Cinéma à savoir :

- Des éléments sur le contexte général
- Une présentation des évolutions du budget communal sur la période 2015-2020
 - En section de fonctionnement (Evolution des dépenses et recettes)
 - En section d'investissement :
 - Evolution des Dépenses et Recettes
 - Le financement
 - La dette : structure et gestion
 - Les principales réalisations de l'exercice 2020
 - La fiscalité directe locale sur la période 2015-2020
- En perspective : évolution des dépenses et recettes de fonctionnement
- Les prévisions des soldes intermédiaires de gestion et du besoin de financement
- Les perspectives 2021 et la programmation des investissements.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 25 janvier 2021 et a émis un avis favorable.

Fait et prend acte en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 04/02/21
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20210202-64174-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

